

FIN DE LA DÉBÎNE À LA CANTINE

Le restaurant administratif de Cambronne va mieux ; cela nous a été confirmé à l'AG de l'Auriac. Le nombre de rationnaires est quasi revenu au chiffre d'avant crise Covid. Cela garantit la pérennité de la restauration collective et permet ainsi le maintien d'une offre variée et de qualité. Ces bons résultats sont dus en grande partie à la fréquentation accrue de nos voisins de l'Intérieur attirés par un effet d'aubaine : la subvention du Ministère de l'Intérieur est passée en mars à 4,85 € par repas ce qui laisse un reste à charge de 2,50 € seulement au rationnaire ! À comparer au 0,50 € de subvention du Ministère des Finances... Un bon motif de revendication au sein de notre ministère pour avoir autant, car ce serait un vrai coup de pouce financier pour les agents. En attendant, les files d'attente peuvent être conséquentes au self, veillez donc à approvisionner vos badges avant de vous présenter en caisse (en ligne ou à la borne) pour aider à réduire l'attente.

BUDGET NON BUDGETÉ

La présentation du Projet de Loi de Finances 2023 a donné lieu à une communication auto satisfaite de notre DG sur Ulysse. Pensez donc, la DGFIP perdra « seulement » 850 emplois en 2023, et sans doute moins les années suivantes... Peut-on vraiment se satisfaire d'un simple ralentissement de l'hémorragie ? Pas du tout au regard de l'état général de notre réseau. Et que dire de la « forte hausse de nos moyens financiers » si ce n'est que l'on espère qu'elle suffise déjà à payer la note de chauffage...

Plus largement, ce PLF confirme que le Ministre de l'Économie refuse d'augmenter les impôts (des plus aisés ou du capital). Pas de taxe sur les superprofits, pas de mise à contribution des plus fortunés qui voient leur patrimoine augmenter, pas d'impôt sur les héritages (E. Macron a même promis leur diminution, assumant d'être « le président des riches »).

Le véritable premier poste de dépense, ce sont les aides publiques aux entreprises qui s'élèvent à au moins 150 Mds€ par an, soit l'équivalent de plus de 30 % du budget de l'État ou deux fois le budget de l'éducation nationale. La fuite en avant continue avec la suppression annoncée de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), un nouveau cadeau fiscal de 8Mds€ (montée en charge progressive, avec d'abord une réduction de 4 Mds€). La mise en faillite de nos services publics et

protection sociale continue au profit du Capital.

30 DENIERS OU AUMÔNE ?

Dans l'actualité de la semaine, nous sommes ainsi sommés de dépenser 30 € chacun.e pour « améliorer nos conditions de vie au travail ». Comme souvent à la Drfip44, cette initiative douteuse venant de Bercy a été cadrée en local pour être encore moins intéressante (voir le compte rendu CGT du CTL). Ce chèque mirobolant ne peut donc être utilisé, selon la Direction, « que pour l'achat d'un bien ayant vocation à rester au bureau : plante verte, cadre décoratif... » Dans le contexte actuel, certain.es ont déjà opté pour l'achat d'un plaid. D'où une question légitime, avec 30 €, je peux chauffer combien de jours mon bureau ? Au bout du bout, nous restera l'ineffable sentiment que l'on se moque de nous. Encore.



19°

Dans la perspective d'amortir la crise énergétique qui vient, nombre d'administrations, d'entreprises et de collectivités annoncent arrêter de chauffer au-delà de 19°C. Il faut quand même savoir que c'est « obligatoire » depuis 1977 ([code de l'énergie](#)) ! Texte réactualisé en décembre 2015. Cela laisse dubitatif sur l'impact réel de ces annonces d'autant plus que c'est impossible à contrôler. Par ailleurs, si le Code du Travail n'indique pas de seuil minimum de température à respecter dans un bureau, il précise que « les locaux fermés affectés au travail sont chauffés pendant la saison froide. Le chauffage fonctionne de manière à maintenir une température convenable ». La norme NF X35-203/ISO 7730 relative au confort thermique précise les températures recommandées pour travailler dans de bonnes conditions, dans un certain confort. Pour un bureau, c'est 20 à 22°. Alors, avec ou sans col roulé, on ne veut pas se geler au travail !